

**ARRETE 2023-263 du 04 décembre 2023
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE
PSYCHOLOGIE PARCOURS SCIENCES PSYCHOLOGIQUES**

Le Président d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université Paris Cité ;

ARRETE :

Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Licence

La composition des commissions pédagogiques d'admission en licence, mention **Psychologie** parcours Sciences Psychologiques (hors admission parcoursup) pour l'année universitaire 2023-2024 sont précisés dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

La Directrice de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 janvier 2024

Par délégation du Président de l'Université

 Sociétés et Humanités
Université Paris Cité
Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités

Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2023-263

Année universitaire 2023-2024

UFR Institut de Psychologie

Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Licence

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Psychologie

Parcours : Sciences psychologiques

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (Président ou membre)
POIREL	NICOLAS	Président
BLANCHET	SOPHIE	Membre
BOUTINAUD	JEROME	Membre
CHABY	LAURENCE	Membre
DERGUY	CYRIELLE	Membre
DEVANNE	NEZHA	Membre
SALVIA	EMILIE	Membre
VIBERT	SARAH	Membre
ALTARELLI	IRENE	Membre
IONESCU	OCTAVIA	Membre